

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC



RÉSERVÉ À L'UGVC

n° adh. : date :

N° CVI (10 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (une adhésion par CVI)

SIRET (14 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Cru du siège de l'exploitation : GC PC BORD FB BBO

Nom : Prénom :

Société :

Adresse du siège de l'exploitation :

CP : Ville :

Tél. : Port :

Email :

Je m'abonne à la newsletter de l'UGVC

Chaque vendredi, recevez l'essentiel de l'actualité de l'UGVC dans votre boîte mail.

ADHÉSION 2024

JE CALCULE LE MONTANT DE MON ADHÉSION TTC

A	Nb hectares Cognac ha x 13.20 € <small>Le nombre d'hectares doit être précis (pas d'arrondi) et doit correspondre à votre dernière déclaration de récolte.</small>	= €
B	Abonnement UgniC (11 numéros/an) en option	<input type="checkbox"/>	36 €
C	Plateforme d'achats groupés Grouper-viti Cognac en option	<input type="checkbox"/>	18 €
SOUS-TOTAL TTC (A+B+C) NE PAS ARRONDIR		 €
Cotisation forfaitaire obligatoire		+	20 €
TOTAL TTC (sous-total + cotisation forfaitaire obligatoire)		 €

RÈGLEMENT

JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT

<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'UGVC	N° de chèque :
<input type="checkbox"/> Virement bancaire (IBAN FR76 1240 6001 0954 9422 2290 883 - Code BIC AGRIFRPP824) <small>Pensez à préciser le nom de l'exploitation lors du virement et à renvoyer le présent bulletin.</small>	Date :
<input type="checkbox"/> Paiement en ligne par CB sur www.ugvc.fr	 SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ Privilégiez l'adhésion en ligne

BULLETIN À RENVoyer À : UGVC, LA ROCHE PLATE, 27 ROUTE DE LA GRUE, 16130 GENSAC-LA-PALLUE

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2024. L'UGVC est assujettie à la TVA (excepté pour la cotisation forfaitaire) depuis le 1er janvier 2017.

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement dans le cadre de l'adhésion. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et pour exercer vos droits, reportez-vous à la Politique de protection des données des adhérents disponible sur www.ugvc.fr.

SERVICES & ACCOMPAGNEMENT

TARIFS HT EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2024



COMPRIS DANS VOTRE ADHÉSION

Demande d'autorisations de replantation & replantation anticipée	GRATUIT
Demande de plantations nouvelles	GRATUIT
Déclaration d'arrachage et de plantation sur PARCEL	GRATUIT
Déclaration de modification de structure sur PARCEL	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers ZNT	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers « plan de relance »	GRATUIT
Déclaration de transfert FranceAgriMer	GRATUIT
Dossier d'aides aux investissements « aléas climatiques »	GRATUIT

SELON VOS BESOINS (TARIFS HT)

AIDES À LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE – PLAN COLLECTIF OU INDIVIDUEL (1)

Frais de dossier	100 €
Montant par ha restructuré	50 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – ACHAT MATÉRIEL

- jusqu'à 40 000 €	200 €
- de 40 001 € à 80 000 €	300 €
- de 80 001 € à 120 000 €	400 €
- au-delà de 120 001 €	500 €
- demande de paiement (si dossier d'aides non déposé par l'UGVC)	200 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – CONSTRUCTION/RÉNOVATION

- jusqu'à 100 000 €	600 €
- de 100 001 € à 200 000 €	700 €
- de 200 001 € à 300 000 €	800 €
- au-delà de 300 001 €	900 €
- demande de paiement (si dossier d'aides non déposé par l'UGVC)	200 €

AIDES À LA RÉDUCTION DES INTRANTS PLAN VÉGÉTAL ENVIRONNEMENT

Frais de dossier	200 €
------------------	-------

DEMANDE DE REMBOURSEMENT TIC (tarifs €/année de consommation)

GNR	25 €
GAZ PROPANE	50 €
GAZ NATUREL	100 €

PLATEFORME D'ACHATS GROUPÉS (TARIFS HT)

Souscription (2)	15 €
------------------	------

(1) Dans le cadre de sa délégation de structure porteuse, l'accompagnement sur les dossiers PCR est ouvert aux non-adhérents UGVC selon la tarification suivante : 250 € de frais de dossier + 50 €/ha restructuré en plantation. Aucune aide ne sera apportée sur les dossiers d'aides à la restructuration individuelle en cas de non-adhésion.

(2) Le service est strictement réservé aux adhérents UGVC. La cotisation au service peut se faire via le formulaire d'adhésion à l'UGVC ou à tout moment de l'année. Quelque soit la date de souscription, l'adhésion n'est valable que pour l'année en cours soit jusqu'au 31 décembre 2024.

DÉFENDRE - ACCOMPAGNER - REPRÉSENTER - PROMOUVOIR